

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

28-08-2024

Séance du 5 septembre 2024

N° 21-2024-09

L'an deux mille vingt quatre et le cinq septembre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Présents : M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, JONGBLOET, THILLIEZ, et Mmes DELRIEU, GALAND .

Absents : Mme OHRESSER Annie (donne pouvoir à Mme GALAND Amélie), Mr GISQUET, Mme CALMELS

Secrétaire de Séance : Mr THILLIEZ Claude

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	10	8

Objet : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE PERMANENT

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mme MIQUEL Agnès, il convient de supprimer et/ou créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique territorial au 7 décembre 2024 à temps non complet au service technique.

La création d'un emploi d'Adjoint Technique principal 2ème classe au 8 décembre 2024 à temps non complet au service technique.

Le conseil après avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATÉGORIE	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Durée Hebdomadaire
Agent technique	Adjoint Technique Territorial	C	1	0 07/12/2024	TNC
Agent technique	Adjoint Technique principal 2ème classe	C	0	1 08/12/2024	TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Résultat du vote :

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Après dépôt en
Préfecture

09-09-2024

Publication ou
notification

09-09-2024

Le Maire,
Jean DERRIEUX



Le secrétaire de séance
Mr THILLIEZ

